

Les institut hospitalo-universitaire

Notice Wiki

Les Instituts hospitalo-universitaires (IHU) sont des établissements de formation et de recherche médicale. Ils ont été créés à la suite des investissements d'avenir, lancé par l'ancien président de la République Nicolas Sarkozy en 2009. Les instituts hospitalo-universitaires sont associés à des universités, des centres hospitaliers universitaires ainsi que des laboratoires privés et publics. Ils ont pour but d'être des pôles d'excellence de la recherche biomédicale française, de former des spécialistes dans leurs domaines de compétence, d'attirer des chercheurs renommés et la valorisation de leurs travaux. Des retombées économiques importantes sont attendues, en effet les instituts doivent permettre « le développement de produits de santé innovants » en tissant des partenariats et « accroître l'attractivité de la France pour les industries de santé, améliorant ainsi l'efficacité des soins par la maîtrise des coûts ». Les instituts hospitalo-universitaires sont une création émanant du programme Santé et biotechnologies des investissements d'avenir. Leur création est liée à une recommandation de la commission Marescaux sur l'Avenir des Centres Hospitaliers Universitaires mise en place en 2009 par l'ancien président de la République, Nicolas Sarkozy. Près de 850 millions d'euros seront consacrés à leur création, chaque IHU bénéficiant d'une dotation en capital, dont 20% du capital directement consommable, le reste (80%) devant être destiné à lui assurer des revenus réguliers .

La première sélection des instituts s'est faite en 2010 par un jury international sélectionnant les meilleurs dossiers, présidé par Richard Frackowiak professeur au centre hospitalier universitaire vaudois de Lausanne. Au départ seuls cinq dossiers devaient être sélectionnés sur dix-neuf projets retenus mais finalement six projets furent sélectionnés et dévoilés le 30 mars 2011 . Une seconde sélection est faite en 2011 afin de créer un septième institut hospitalo-universitaire spécialisé en cancérologie. Finalement, deux projets sont sélectionnés et dévoilés le 3 avril 2012 .

-0-

Le Monde 25 octobre 2017

Les IHU, modèles d'innovation en santé, remis en question

Pascale Santi et Florence Rosier

Le report sine die du financement de ces structures biomédicales a levé un vent de fronde, sur fond de soupçons de conflit d'intérêts. Stupeur et tremblements dans la recherche hospitalo-universitaire. Le 2 octobre, un communiqué de presse discret mettait le feu aux poudres. Signé des ministres de la santé, Agnès Buzyn, et de la recherche, Frédérique Vidal, il chamboulait les règles d'un jeu dont les cartes avaient déjà été battues. Depuis des mois, dix-neuf candidats montaient des projets de centres consacrés à l'innovation en santé. L'enjeu : empocher une mise de 35 à 55 millions d'euros sur dix ans, en réponse à un appel à projets de l'Agence nationale de recherche (ANR), pour créer des instituts hospitalo-universitaires (IHU). Ces structures à part ont pour mission de favoriser la créativité dans le domaine de la santé. Leur force : rassembler en un même lieu – un CHU – des équipes de

recherche, de soins et de valorisation autour des patients. Les six premiers IHU ont été fondés en 2010-2011, dans le cadre du programme d'investissements d'avenir, lancé par le président Nicolas Sarkozy. Chacun d'eux se consacre à un enjeu de santé : les maladies digestives (Strasbourg), infectieuses (Marseille), cardiaques (Bordeaux), génétiques, neurologiques ou métaboliques (Paris). Fin 2015, un jury international les avait évalués à mi-parcours. Verdict : *" Les résultats ont dépassé les projections initiales. "* Un second appel à projets était donc lancé le 23 mars 2017. Mais le couperet concernant son arrêt, le 2 octobre, est tombé : -report sine die, financement -réduit de moitié(100 millions d'euros au lieu des 200 millions prévus, qui auraient aussi bénéficié à des projets moins bien classés) pour deux IHU au lieu de trois. Enfin, les règles du montage de ces structures étaient remaniées. Dix jours seulement avant la clôture des dépôts de dossier. *" L'évaluation à mi-parcours -confir-me le grand intérêt scientifique des projets, mais soulève des questions à ce jour non résolues concernant la gouvernance et le modèle économique à terme "*, écrivent Agnès Buzyn et Frédérique Vidal. *" Les projets soumis -devront (...) proposer une gouvernance sans fondation support afin d'associer pleinement le CHU, l'université et l'organisme de recherche "*, exigent les ministres – qui ont rendu public un rapport -conjoint de leurs services relevant une transparence *" pas toujours optimale "* dans la gouvernance.

Efficacité démontrée

" Supprimer cette nature juridique de fondation, c'est dénaturer la philosophie des IHU, déplore Stanislas Lyonnet, à la tête de l'IHU Imagine à l'hôpital Necker. C'est le seul objet juridique ayant démontré son efficacité pour répondre à notre mission d'innovation. " Il offre la flexibilité et la réactivité nécessaires pour lancer rapidement des programmes de recherche, engager des chercheurs d'excellence, passer des contrats avec des industriels, *" parfois rebutés par la complexité du système public français "*. *" Une fondation permet d'agir dans l'intérêt commun, renchérit Michel Haïssaguerre, directeur de l'IHU Liryc (Bordeaux). Elle opère donc aussi au bénéfice de l'ensemble des membres fondateurs. "* Dès le 2 octobre, Philippe Froguel, porteur d'un projet d'IHU sur le diabète, à Lille, dénonçait *" une république bananière "* dans un Tweet rageur. Une indignation partagée par une partie de l'élite hospitalo-universitaire. Le 6 octobre, le président du jury -international qui évaluait ces projets a démissionné : *" L'appel d'offres initial a été transformé sans discussion préalable ni information du jury ; cela change complètement mon mandat "*, regrette le neurologue Richard Frackowiak, qui voit dans les IHU *" un grand atout "* pour la France.

" Nous sommes en pleine tourmente, se désole José-Alain Sahel, directeur de l'Institut de la vision, à Paris. Depuis des mois, nous travaillons d'arrache-pied pour monter un projet d'IHU créatif, imaginatif, ambitieux. Apprendre ainsi que tout est remis en question, c'est -extrêmement déstabilisant. "

Amer paradoxe : ces " bébés " en gestation sont menacés au moment même où Matignon -annonce son " grand plan d'investissement 2018-2022 ", pour 57 milliards d'euros. Pourtant, *" le modèle des IHU répond exactement aux ambitions du gouvernement : excellence, caractère -international, leadership scientifique, partenariat public-privé, innovations génératrices de futurs emplois "*, assure Michel Haïssaguerre. Mais *" les ministères chicanent et se crispent sur la gestion opérationnelle "*. Dans un contexte aussi politique, un lien d'intérêts pose question. C'est le lien marital entre le PDG de l'Inserm, Yves Lévy, et Agnès Buzyn. *" L'angle d'attaque de certains montre bien les intérêts en jeu "*, déplore-t-on au ministère de la santé.

Liens d'intérêts

Pour autant, c'est un secret de -Polichinelle : le patron actuel de l'Inserm n'a jamais vu d'un bon œil les IHU, estiment les acteurs du domaine. " *Il est regrettable que l'Inserm perçoive les IHU comme des concurrents plutôt que comme des partenaires-clés, alors même que l'enjeu commun doit être la réussite de la recherche française dans la compétition internationale* ", dit Michel Haïssaguerre. Sollicité par *Le Monde*, le PDG de l'Inserm n'a pas donné suite.

Pour prévenir tout conflit d'intérêts, Mme Buzyn avait annoncé qu'elle " déporterait " sur Matignon les dossiers concernant l'Inserm. " *C'est Matignon qui gère les IHU* ", confirme-t-on au ministère de la santé. Pourtant, c'est Mme Buzyn qui cosigne le communiqué du 2 octobre. C'est parce que " *les IHU sont des structures hospitalières* ", répond-on au ministère. Une situation cornélienne. Le 17 octobre, quatorze des dix-neuf porteurs de projets d'IHU-2 ont adressé une lettre au premier ministre et aux ministres concernées. Leurs revendications : la -clôture du nouvel appel d'offres le 31 décembre 2017, le maintien d'un jury international de haut niveau et du budget initial des IHU, et l'assurance d'une liberté de gouvernance. Ce sursaut pourrait contraindre l'Elysée à se mêler du dossier.